



NEW BRUNSWICK
ENERGY & UTILITIES BOARD

COMMISSION DE L'ÉNERGIE ET DES SERVICES PUBLICS
NOUVEAU-BRUNSWICK



La CESPNB marque 110 ans de réglementation dans la province

La Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick célèbre 110 ans de réglementation dans la province du Nouveau-Brunswick. Ce jalon fait de la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick la deuxième plus ancienne régie au Canada.

La Commission est une commission quasi judiciaire indépendant chargé de réglementer les services publics. La Commission a été créé en 1910 en tant que la Commission des entreprises de service public. Au cours des 110 dernières années, la Commission a réglementé un certain nombre de services publics dans des secteurs tels que l'électricité, le gaz naturel, les produits pétroliers, les pipelines et les transporteurs routiers. Historiquement, la Commission a également réglementé d'autres secteurs tels que l'assurance, le téléphone, le camionnage, l'eau, les chemins de fer et les prêts sur salaire.

La Commission est composée de 5 membres à temps plein, dont un président et un vice-président. La Commission se compose également de 19 employés pour aider au traitement, à l'analyse et à la gestion des dépôts réglementaires et des inspections liées aux pipelines et aux produits pétroliers.

La Commission publie toutes les demandes déposées auprès de la Commission, ainsi que les pièces justificatives et toutes les communications liées aux délibérations de la Commission sur son site Web à www.nbeub.ca.

Pour de plus amples renseignements sur la réglementation des services publics au Nouveau-Brunswick et les procédures devant la Commission, le public est invité à visiter www.cespnb.ca, à envoyer un courriel à general@cespnb.ca ou à composer le 1-866-766-2782.